

fin au gré du Duc Ernest-Jean de Biren & de l'Impératrice de Russie qui le sourient de toute fermeté. Cette Princesse ayant menacé les Courlandois par l'invasion d'un Corps de ses troupes qui vivroit à discrétion dans les terres de ceux d'entre-eux qui refuseroient encore de reconnoître Ernest-Jean de Biren pour leur Souverain légitime, vingt-trois des principaux Mécontents lui ont baillé pavillon; c'est-à-dire, qu'ils ont revoqué ce qu'ils avoient fait contre lui; & de-là il n'est pas douteux que cet exemple ne sera suivi de tous ceux qui étoient attachés au parti de ces vingt-trois, plus intimidés vraisemblablement par la menace, que par une déférence aux ordres qui leur sont intimés par l'Autocratrice Russe. Du reste, les affaires de la Courlande ne seront traitées dans la Diette générale de Pologne, qu'après les affaires de cette Diette même.

S U E D E.

*Clôture de
la Diette.*

Après vingt mois de séances, la Diette de ce Royaume les termina enfin le 15. Octobre & se sépara avec les formalités ordinaires. Mais quoiqu'elle eut subsisté un tems aussi long, quelques affaires en sont encore demeurées dans l'indécision, à cause de la diversité d'opinions des Ordres. Toute décision demandant au moins la pluralité des voix, il étoit souvent assez difficile de l'avoir, y en ayant deux contre deux. Sur la fin du mois de Septembre l'Ordre du Clergé présenta à la Diette un Mémoire dans lequel, après avoir fait des plaintes sur le relâchement des mœurs & sur l'affoiblissement de la Religion dans le Royaume, il demanda qu'on fît une Loi, en vertu de laquelle nul Sujet, de quelque condition